



Tarification et services

Cotisations des membres:

| | |
|---|----------|
| Stagiaire (cotisation AAPQ 208,12\$ + cotisation AAPC 20,00\$ + 1,00\$ (TPS)) | 229,12\$ |
| Agréé (cotisation AAPQ : 354,36\$ + cotisation AAPC incluant la Revue L/P : 175.00\$ (+ TPS (8,75\$)) | 538,11\$ |
| Membre agréé de l'AAPQ depuis 35 ans et + ** | 269,06\$ |

*À noter que les cotisations AAPQ sont exemptes de taxes.

** selon le règlement 2.14.7: Un membre agréé qui a cotisé à ce titre à l'Association depuis 35 années consécutives ou non voit sa cotisation réduite de 50%. Les années de contribution à une autre association ne sont pas admissibles (**modifié RG 04-03, 27 mars 2004**)

Exemptions :

Tout membre agréé et stagiaire peut demander une interruption de cotisation pour les raisons suivantes:

| | Durée admissible : |
|---|---------------------------|
| + Maladie (avec preuve médicale) | minimum de trois (3) mois |
| + Congé parental (avec preuve de naissance) | * un (1) an |
| + Études de certificat | un (1) an |
| + Études de baccalauréat | trois (3) ans |
| + Études de maîtrise | deux (2) ans |
| + Études de doctorat | trois (3) ans |

*Aucune rétroaction n'est applicable.

Réintégration :

Selon l'article 2.13.1 des règlements généraux, tout membre peut réintégrer l'Association selon les procédures prévues à cet effet et moyennant l'acquittement des arrérages dus à l'Association. Les arrérages comprennent le montant de la cotisation et des autres factures dues plus une pénalité équivalente à 10% de la cotisation.

Frais d'administration :

PSAP

Pour les diplômés du programme révisé de l'École d'architecture de paysage (Bacc. 3 ans et Maîtrise professionnelle) et les diplômés du baccalauréat (4 ans) en architecture de paysage inscrits après le 1er juillet 2014:

| | |
|---|-----------|
| + Inscription aux examens (100.00\$ / module + taxes) x 5 modules | 574,88 \$ |
|---|-----------|

| | |
|---|----------|
| + Admission comme stagiaire (30.00\$ + taxes) | 34,49 \$ |
| + Admission comme agréé (85.00\$ + taxes) | 97,73 \$ |

Frais d'adhésion :

Les adhérents à l'AAPQ n'ont pas le statut de membre de l'association. Par contre, selon le type d'adhésion, ils ont droit à divers services.

| | |
|----------------|-----------|
| + Étudiant (1) | 30,00 \$ |
| + Ami (2) | 80,00 \$ |
| + Donateur (3) | 249,73 \$ |

(1) Services inclus dans l'adhésion comme étudiant :

- + bulletins électroniques PAYSAGES – infolettres PAYSAGES – la bibliothèque;
- + répertoires des bureaux et membres;
- + PAYSAGES – la revue annuelle de l'AAPQ
- + accès à la section réservée aux membres du site internet;
- + tout courriel, documentation, annonce diffusés via l'AAPQ;
- + invitation aux événements et activités organisés par l'AAPQ au tarif préférentiel «étudiant»;
- + inscription au programme de placement étudiant;
- + et tous les autres services offerts aux membres de l'AAPQ.

(2) Services inclus dans l'adhésion comme ami :

- + bulletins électroniques PAYSAGES – infolettres PAYSAGES – la bibliothèque;
- + répertoires des bureaux et membres;
- + PAYSAGES – la revue annuelle de l'AAPQ
- + invitation aux événements et activités organisés par l'AAPQ au tarif «membre»;

(3) Services inclus dans l'adhésion comme donateur :

- + bulletins électroniques PAYSAGES – infolettres PAYSAGES – la bibliothèque;
- + répertoires des bureaux et membres;
- + PAYSAGES – la revue annuelle de l'AAPQ
- + accès à la section réservée aux membres du site internet;
- + tout courrier, documentation, annonce diffusés via l'AAPQ;
- + invitation aux événements et activités organisés par l'AAPQ au tarif «membre»;

Inscription des bureaux *

| | |
|---|-----------|
| + Bureau dont 51% des actions sont détenues par des architectes paysagistes, membres agréés de l'AAPQ | GRATUIT |
| + Bureau ayant au moins un architecte paysagiste membre agréé de l'AAPQ (300.00\$ + taxes) | 344,93 \$ |

(*) L'inscription des bureaux se fait en tout temps et le renouvellement se fait à chaque année.

Accréditation pour la certification des aires et équipements de jeu

| | |
|---|-----------|
| + Inscription annuelle (200,00\$ + taxes) | 229,95 \$ |
|---|-----------|

Votre cotisation annuelle permet à votre association d'offrir les services suivants :

- + La **promotion de la profession** et de la diversité de la pratique
- + L'exploitation d'un **site Internet** qui sert de vitrine professionnelle à l'architecture de paysage et à ses professionnels
- + La diffusion d'une vaste documentation sur l'architecture de paysage dans **PAYSAGES – la bibliothèque**
- + La création de **répertoires des membres et des bureaux** de pratique privée
- + La diffusion mensuelle d'un bulletin électronique de nouvelles, **PAYSAGES – le bulletin**
- + La diffusion d'**offres d'emploi** et le maintien d'une liste des membres en recherche d'emploi
- + La création de **prix d'excellence** en architecture de paysage en partenariat avec des organismes réputés
- + Le support des stagiaires par le biais du **programme de parrainage**
- + Une gamme élargie d'informations sur les sources de **formation continue** disponible au Québec et sur Internet
- + Un **service de réponse téléphonique** pour toute question touchant l'architecture de paysage, les architectes paysagistes et l'AAPQ
- + Un lien privilégié avec **les manufacturiers, distributeurs et entreprises de services** pour tous les produits d'aménagement de site
- + Le démarchage de tarifs concurrentiels d'**assurance responsabilité professionnelle**
- + Le **soutien aux projets de l'association des étudiants** en architecture de paysage et des activités organisées pour les étudiants et finissants
- + Les **démarches de représentation** (mémoires, avis, entente) sur les sujets concernant la pratique de l'architecture de paysage